



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### DÉLIBÉRATION N° 19\_CC\_2019\_CCDS

#### **RELATIVE A LA PRESENTATION DE LA CHARTE DES VALEURS DU PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES**

Séance du 25 mars 2019

Date de convocation : 19 mars 2019 - **2<sup>ème</sup> convocation**

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-cinq mars à dix heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations à l'Espace Sinnaryouz, sous la présidence de Monsieur François RINGUET.

#### **Conseillers communautaires présents :**

François RINGUET, Christian PITTA, Gilles DUFAIL, Edgard CHOCHO, Patrick COSSET, Françoise FREDOC, Myriam MARIN

#### **Absents excusés ayant donné procuration :**

Didier BRIOLIN à Gilles DUFAIL

Denis BURLLOT à François RINGUET

Enrico WILLIAM à Christian PITTA

René-Serge HORTH à Patrick COSSET

Wansy JEAN-FORT à Edgard CHOCHO

Annick LEVEILLE-ARON à Myriam MARIN

Céline ZULEMARO à Françoise FREDOC

#### **Absentes excusées :**

Emilie VENTURA-CLET, Vanessa BOIS-BLANC-CHASE, France CLET-COURAT

#### **Absents non excusés :**

Stéphane ANTOINETTE, Pierre HO WEN SZE, Jean-Etienne ANTOINETTE, Sylvio BOCAGE, Claudine CAILLOT, Eddy GABRIEL, Yamile GUILLY, Jean-Claude HORTH, Marie JEAN-BAPTISTE, Line LETARD, Jean-Claude MADELEINE, Daniel MANGAL, Armide MATHIEU, Isabelle NIVEAU, Jacquy PIERRE-MARIE, Annie ROBINSON-CHOCHO, Justine MINDJOUK – SAÏBOU, Cornélie SELLALI BOIS-BLANC

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Christian PITTA**

#### **Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice**

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Dans le cadre de l'instauration et de l'appropriation d'une culture organisationnelle unique à la Communauté de Communes des Savanes, le personnel a participé à un séminaire en octobre dernier visant à définir les valeurs de la CCDS. De ce travail est née la charte des valeurs du personnel de la CCDS qui repose sur un système de quatre valeurs :

- Le respect
- La responsabilité
- L'esprit d'équipe
- La cohésion

La charte a pour objectifs de :

- Donner du sens au personnel dans leurs missions de service public,
- Guider la communication en interne et en externe,

- Construire la réputation de la CCDS sur le territoire auprès des différentes parties prenantes.



## CHARTRE DES VALEURS DU PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES

Cette présente charte s'inscrit dans une démarche de création et d'appropriation d'une culture organisationnelle unique à la CCDS à travers la définition d'un système de valeurs. Elle est le fruit d'un travail collaboratif et consensuel mené par l'ensemble du personnel et repose sur quatre valeurs :

- Le respect
- La responsabilité
- L'esprit d'équipe
- La cohésion

La charte a pour objectif de guider nos actions et nos comportements dans le cadre de nos missions de service public.

### LE RESPECT

Nous respectons l'environnement territorial sur la base de la liberté d'expression, du partage, de l'intégration, des capacités et compétences de chacun.

C'est une ligne de conduite que nous prônons au sein de la Communauté de Communes Des Savanes, car le RESPECT est la condition indispensable pour assurer la cohésion économique, culturelle et sociale.

- Saluer avec sourire et courtoisie.
- Respecter l'organisation hiérarchique (procédures).
- Avoir une ligne de conduite basée sur une écoute bienveillante sans interruption.
- Être impeccable avec sa parole vis-à-vis de notre environnement de travail.
- Avoir une tenue vestimentaire décente et adaptée.
- Respecter la différence de l'autre.
- Se supporter.

### LA RESPONSABILITÉ

Notre RESPONSABILITE individuelle et notre conscience professionnelle sont particulièrement importantes. Nous traitons les personnes avec bienveillance et considération.

Aussi, nous nous attachons à apporter des solutions immédiates et à long terme aux besoins identifiés sur le territoire des Savanes. Notre objectif étant de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des habitants des Savanes.

- Remplir notre devoir de mission d'intérêt général en tant qu'acteur de l'action publique, au service de la population.
- Accueillir et traiter les publics avec bienveillance, équité et considération.
- S'engager à mettre en œuvre les actions pour l'atteinte des objectifs définis.
- Justifier et rendre compte des actions.
- Acquérir et développer une conscience professionnelle au regard des missions et devoirs.
- Respecter le cadre administratif, légal et pénal.

1



### L'ESPRIT D'ÉQUIPE

Dans le cadre d'une collaboration où chaque membre se sent responsable de la réussite du projet, l'ESPRIT D'EQUIPE nous permet d'atteindre des objectifs communs.

- Concevoir et mener collectivement le projet à son terme.
- Partager les informations utiles et pertinentes avec l'ensemble du personnel.
- Favoriser l'entraide et mutualiser les compétences entre services.
- Accompagner les nouveaux arrivants (semaine d'intégration).
- Favoriser le partage des compétences et expériences (vis mon métier).

### LA COHÉSION

Une écoute attentive, administrative et populaire porte vers une large communication transparente.

Nous travaillons dans le partage de nos valeurs intrinsèques et de la tolérance afin d'aboutir à une parfaite collaboration. L'objectif commun étant de créer une COHESION territoriale.

- Mettre en place un système d'informations pour fédérer le personnel.
- Définir le pilote d'un projet et les missions des services supports pour permettre une collaboration en transversalité.
- Exprimer et pratiquer une reconnaissance équitable conduit à instaurer un climat de confiance.
- Créer des activités de détente et de loisirs (team building)
- Faire connaître l'organigramme.
- Créer une charte de la culture de la CCDS.

2 \_\_\_\_\_

## « NOS VALEURS AU SERVICE D'UNE VISION PARTAGÉE ! »

Aussi, je vous demande de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la charte des valeurs du personnel de la Communauté de Communes des Savanes.

- **D'AUTORISER** à annexer la charte des valeurs du personnel de la Communauté de Communes des Savanes au règlement intérieur du personnel de la CCDS.»

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23 novembre 2010 de Monsieur le Préfet de Guyane portant création de la Communauté de Communes des Savanes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23 novembre 2010 portant sur la création de la Communauté de Communes des Savanes,

Vu la délibération n° 35-CC/2016/CCDS portant sur l'adoption du règlement intérieur du personnel de la CCDS,

Vu l'avis favorable du bureau à la date du 14/02/2019 ;

Vu le rapport de présentation ;

Après avoir délibéré,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : - DE PRENDRE ACTE** de la charte des valeurs du personnel de la Communauté de Communes des Savanes.

**ARTICLE 2 : - D'AUTORISER** à annexer la charte des valeurs du personnel de la Communauté de Communes des Savanes au règlement intérieur du personnel de la CCDS.

**VOTE :**

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

Nombre de conseillers présents : 07

Nombre de procurations : 07

Nombre de votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention(s) :00

Fait et délibéré à Sinnamary, en séance publique, le 25 mars 2019

Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

**François RINGUET**



**De:** Tatiana RIBAL  
**Envoyé:** lundi 8 avril 2019 11:09  
**À:** Joëlle JERSIER  
**Objet:** TR: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte  
**Pièces jointes:** EACT--PREF973-200027548-20190408-17213.xml; 973-200027548-20190325-19\_CC\_2019\_CCDS-DE-1-2\_18785.xml

**De :** actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr [mailto:actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr]  
**Envoyé :** lundi 8 avril 2019 09:50  
**À :** tedetis109@e-legalite.com; elegalite@gmail.com; Tatiana RIBAL <Tatiana.RIBAL@ccds-guyane.fr>  
**Objet :** ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte



## Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Guyane

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-04-08

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES

N° de SIREN: 200027548

Numéro Acte de la collectivité locale: 19\_CC\_2019\_CCDS

Objet acte: PRÉSENTATION DE LA CHARTE DES VALEURS DU PERSONNEL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SAVANES

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 5.7.4-Autres

Identifiant Acte: 973-200027548-20190325-19\_CC\_2019\_CCDS-DE